

Lutte antidrogue

Rattrapés après quatre mois de cavale



Charles Tchikaya...



... et Boussombo Endondo ont été écroués à la prison centrale de Libreville.



Une partie du produit détenu par les deux trafiquants présumés au moment de leur arrestation.

Photo : AEE

Photo : AEE

Photo : AEE

AEE  
Libreville/Gabon

**CHARLES** Tchikaya, âgé de 32 ans, et son complice présumé, Sylvain Bousombo Endondo, âgé de 43 ans, ont été interpellés res-

pectivement au PK 12 et à Owendo, par les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun. Les deux individus étaient recherchés depuis quatre mois pour une intense activité de trafic de chanvre indien. Une source proche du dos-

sier indique que les deux suspects se ravitaillaient sur la Nationale 1, auprès d'un fournisseur qui est également dans le collimateur de la justice. Le premier cité est appréhendé, en début de semaine, sur le chemin du retour de son point de ravitaillement, dans la zone

de Nkok. Dans le bagage de Tchikaya, plusieurs ballots et de bonbons de chanvre indien. Il se montrera ensuite coopératif, ce qui facilitera la tâche des agents pour appréhender son complice présumé, Boussombo Endondo. Ce dernier est cueilli à son domicile à

Owendo, le même jour. Les deux mis en cause, au terme de leur garde à vue, ont été présentés devant un juge d'instruction qui, après les avoir auditionnés, les a placés sous mandat de dépôt à Gros-Bouquet, dans l'attente de leur procès.

Découverte macabre à Nkok

Le corps d'un indigent retrouvé près des rails

SCOM  
Libreville/Gabon

**LES** éléments de la brigade de gendarmerie de Nkoltang, dans le deuxième arrondissement de la commune de Ntoun, étaient sur les

dents, le samedi 17 juin dernier. A l'origine, l'annonce de la découverte du corps sans vie d'un homme, à proximité des rails, à Nkok, à 17 km environ de Libreville. Mais une fois sur les lieux, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont le sentiment que la personne décédée est un indigent

décédé suite à la dégradation de son état de santé. L'individu, dont l'identité n'a pu être formellement déterminée, a été inhumé, le lendemain matin. C'est le chef de quartier de Nkok qui, vers 11 heures, annonce aux gendarmes de la brigade de Nkoltang la découverte de ce corps. Arrivés au lieu

indiqué, les pandores trouvent effectivement une dépouille allongée, en contrebas du passage à niveau de la voie ferrée. A première vue, les enquêteurs déduisent que l'homme, la soixantaine environ, est mort de façon naturelle. Ils en veulent pour preuve le fait qu'aucune trace de violence n'a

été relevée sur lui. « On a retrouvé des morceaux de pain et une canette de soda à ses côtés », indique une source militaire. Le travail de recherche de liens supposés avec les habitants de Nkok n'a donné aucun résultat. Car personne ne semblait connaître le défunt. Face à cela, l'indigent a été mis

en terre en tant que tel, le dimanche 18 juin dernier. En effet, après avoir informé certaines personnalités politiques et administratives locales, et au regard de l'urgence de la situation, la direction des enquêtes a décidé d'acheter un cercueil et de s'acquitter des frais funéraires...

Interpellation d'un journaliste-reporter en service à Radio Massanga

Juldas Biviga sera fixé sur son sort le 29 juin prochain

JNE  
Libreville/Gabon

**EN** garde à vue depuis le 17 juin dernier au commissariat de police de Tchibanga, notre confrère Juldas Biviga est désormais incarcéré à la prison centrale locale, dans l'attente de son procès fixé au 29 juin prochain. Son arrestation, explique-t-on, fait suite à la décision du gouvernement d'interdire les activités de la Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasyed) «pour trouble à l'ordre public». Journaliste-reporter en service à Radio Massanga et correspondant de plusieurs médias publics et

privés (Radio Gabon, Gabon Télévisions et Télé Africa) dans la province de la Nyanga, Biviga avait réalisé une interview avec un leader syndical de la Conasyed, Marcel Libama, lui aussi incarcéré actuellement à la prison centrale de Tchibanga pour «diffamation par voie de presse» contre le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tchibanga, Jean Pierre Boungoulou. Le journaliste est, lui, poursuivi pour «complicité» de ce délit. Marcel Libama se trouvait à Tchibanga, à la demande de ses pairs de la Conasyed, pour le procès d'un délégué syndical provincial, Cyprien Mougouli, alors détenu à la prison centrale de Tchibanga, qui



Juldas Biviga attend son procès fixé au 29 juin prochain.

Photo : D.R

a recouvré sa liberté jeudi après avoir purgé sa peine pour... diffamation contre le procureur de Tchibanga ! Le procès de M. Libama est également fixé au 29 juin prochain. L'interview avait été réalisée avant la garde à vue, le 15 juin, de Marcel Libama, mais diffusée après son arrestation. La Confédération syndicale Dynamique unitaire - dont est membre la Conasyed - a demandé aux autorités la libération de Marcel Libama et de Juldas Biviga, qualifiant leurs arrestations d'« arbitraires ».

Dans un communiqué, l'Organisation patronale des médias du Gabon (Opam) et la section-Gabon de l'Union internationale de la presse francophone (UPF)

« condamnent avec la dernière énergie ces attaques barbares contre la presse » et « s'insurgent contre la proposition du CNC (Conseil national de la communication, ndlr), à suspendre systématiquement les entreprises de presse ». Guy Pierre Biteghe, à la tête de l'Opam et signataire du communiqué, estime par ailleurs, que « les professionnels des médias sont en insécurité permanente et craignent pour leurs vies ». Par ailleurs, Reporters Sans Frontières - qui place le Gabon à la 108e place (sur 180 pays) dans le classement mondial en termes de liberté de la presse -, a également appelé, via son compte Twitter, à la libération de Juldas Biviga.